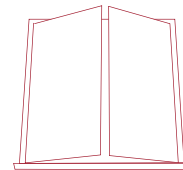


# Confort d'été

## Les bons gestes

Chaud dehors, frais dedans !



1

### Le saviez-vous ?



L'été, faites les bons gestes pour être au frais, chez vous, sans climatisation. Se passer de climatisation, c'est éviter l'émission de gaz à effet de serre et une forte augmentation de sa facture d'électricité.



**Ventilateurs**  
2 h/jour = **1,2 €/an**



**Climatiseurs**  
2 h/jour = **77 €/an**

2

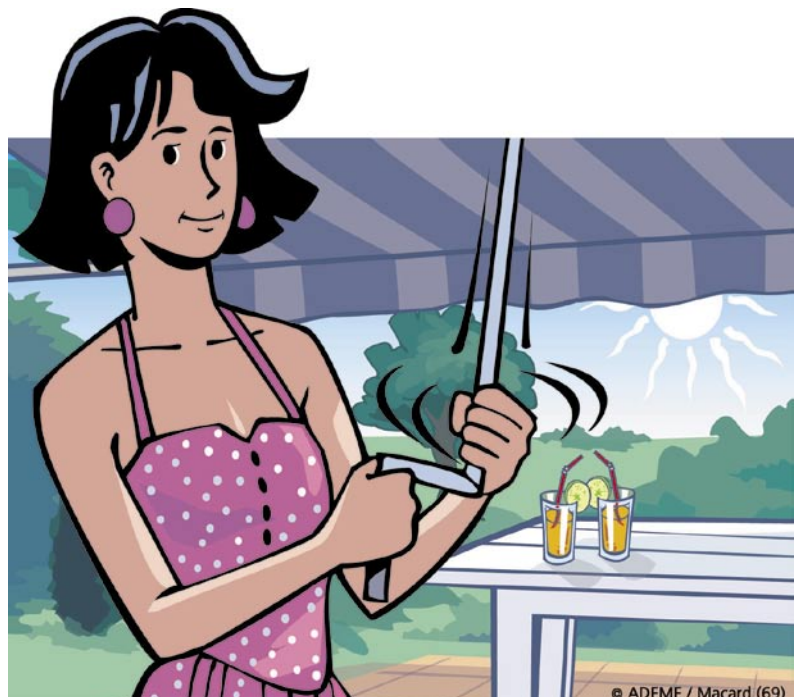
### Protégez votre logement du soleil et de la chaleur

- Maintenez l'isolation : **la journée, fermez portes, fenêtres, volets et persiennes** pour faire de l'ombre. Si votre logement n'est pas équipé de volets, vous pouvez opter pour des stores intérieurs.

- **Ouvrez les auvents ou les stores bannes pour faire de l'ombre sur votre balcon**, devant la fenêtre à protéger.

- **Equipez-vous d'appareils économes en énergie**, de lampes basse consommation et **limitez l'usage d'appareils de cuisson**. Vous diminuerez les apports de chaleur dans votre logement.

- Utilisez des couleurs claires pour vos murs, volets, stores...pour réfléchir la lumière et la chaleur.



## Pensez fraîcheur !

- Créez des courants d'air, la nuit ou le matin quand vous vous levez, pour rafraîchir votre logement.

Les ventilateurs (de plafond, portable,...) peuvent également s'avérer utiles, mais ils restent consommateurs d'électricité.

- Mettez des plantes sur votre terrasse ou dans votre appartement : les plantes apportent



une ambiance de fraîcheur.

Vous pouvez aussi créer une pergola pour protéger votre fenêtre des rayons directs du soleil.

- Utilisez l'eau comme rafraîchissement naturel : un brumisateur ou un rafraîchisseur d'air peuvent être efficaces. Vous pouvez aussi adopter le « système D » : en faisant fonctionner un ventilateur devant un séchoir avec du linge mouillé, vous pouvez diminuer la température d'une pièce de 2°C environ.

- Portez des vêtements amples de couleurs claires, et de préférence en coton qui est une matière qui permet à la chaleur de s'évacuer plus facilement.

### Bon à savoir...

DAH n'accepte pas l'installation d'un climatiseur nécessitant la pose d'une unité extérieure car ceux-ci occasionnent des nuisances sonores et visuelles, et des dégâts sur les menuiseries, les balcons, les façades,...

Cependant, il existe des climatiseurs mobiles ne nécessitant pas une installation fixe que vous pouvez acheter pour votre usage personnel. Dans ce cas, limitez la température à 4-5°C de moins que la température extérieure, c'est suffisant pour obtenir une sensation de fraîcheur. Au-delà de 7°C d'écart, l'air froid insufflé augmente le risque d'une affection du larynx ou d'une toux irritative. Vérifiez aussi que le bruit crée par l'évacuation de l'air chaud ne dérangera pas vos voisins !



## En savoir plus...

Vous pouvez obtenir auprès du Point Information Energie les guides de l'ADEME (<http://www.ademe.fr>) :

- «le confort d'été»
- «la ventilation»



Point Information Energie  
44 rue Faventines - BP 1022  
26010 Valence Cédex  
<http://pie.dromenet.org>  
04 75 79 04 13

## Contact Drôme Aménagement Habitat

6 agences de proximité à votre service

DRÔME DES COLLINES  
8, rue Victor Hugo  
26240 Saint Vallier  
Tél. 04 75 31 25 22

MONTS DU MATIN  
Rue Vincent Auriol  
26301 Bourg de Péage  
Tél. 04 75 72 82 40

BASSIN VALENTINOIS  
18, place de la Paix  
26000 Valence  
Tél. 04 75 81 30 60

VAL DE DRÔME  
14, rue de la République  
26401 Crest  
Tél. 04 75 25 36 31

PORTES DE PROVENCE  
1, rue d'Aldridge  
26200 Montélimar  
Tél. 04 75 01 30 74

DRÔME PROVENÇALE  
Place Alfred de Musset  
26702 Pierrelatte  
Tél. 04 75 04 48 90

Siège social : 11, avenue de la gare - BP 10250 Alixan - 26958 Valence cedex 9 - Tél : 04 75 81 78 00 - Fax : 04 75 81 78 01



Rhône-Alpes Région



Energie SDEO